

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Comité Syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

LISTE DES DELIBERATIONS COMITE DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD SEANCE DU 27 MARS 2024

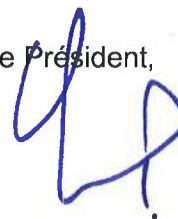
Le Comité syndical a examiné les délibérations suivantes :

	Objet	Résultat du vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Serge SCHAEFFER, désigné secrétaire de séance à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal du Comité du 22/02/2024	Approuvée à l'unanimité
3	Information des décisions prises par le Bureau	Actée à l'unanimité
4	Convention pour une mission de conseil en énergie des bâtiments publics	Approuvée à l'unanimité
5	Avenant n°1 à la convention territoriale entre le PETR et les Communautés de communes membres	Approuvée à l'unanimité
6	Compte de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
7	Compte administratif 2023	Approuvée à l'unanimité
8	Affectation du résultat	Approuvée à l'unanimité
9	Participation des 2 EPCI	Approuvée à l'unanimité
10	Budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
11	Virement de crédit M57	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR– 1A route de Herrlisheim à Drusenheim 03 88 06 74 32.

Le Président,




Denis HOMMEL